
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 17 juillet 2015 à 9 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Monsieur Richard CELZI, conseiller du district de Tétéraultville

ABSENCES :

Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Jacques SAVARD, directeur d'arrondissement
Madame Myriame BEAUDOIN, directrice de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Denys CYR, directeur de la Direction des services administratifs
Monsieur Marc DUSSAULT, chef de division de la voirie, Direction des travaux publics
Monsieur Magella RIOUX, secrétaire d'arrondissement

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 32.

CA15 27 0266

Adopter l'ordre du jour de la séance.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Richard CELZI

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration des élus.

Période de questions du public

La période de questions débute à 9 h 36.

Marie-Claude Allard La citoyenne s'interroge sur les effets de l'adoption de la résolution du dossier décisionnel qui vise à modifier la plage horaire d'exploitation des terrasses. Elle fait référence au bruit engendré par un bar près de chez elle.

Monsieur Ménard, madame Lavigne Lalonde et monsieur Jacques Savard répondent à la citoyenne.

Marwah Rizqy Madame Rizqy demande des précisions quant au fait que la modification à la plage horaire d'exploitation ne s'applique que pour la saison 2015.

Messieurs Ménard et Jacques Savard répondent.

Francis Dagnier Le citoyen demande si les élu(e)s ont l'intention de prolonger l'effet de la modification à la plage horaire d'exploitation au-delà de la saison 2015.

Monsieur Ménard répond au citoyen.

Pascal Chartrand M. Chartrand s'interroge au sujet des effets de la modification sur les terrasses sur le domaine privé.

Monsieur Ménard répond au citoyen.

CA15 27 0267

Autoriser une dépense supplémentaire totale de 95 758,30 \$, taxes incluses, au contrat accordé à la compagnie Gymnova inc., division Sport-Rep inc., augmentant le contrat initial de 219 273,07 \$, taxes incluses à 315 031,37 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de deux (2) fosses de gymnastique pour le Club Gymnacentre au centre Pierre-Charbonneau.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'autoriser une augmentation totale de 95 758,30 \$, taxes incluses, au contrat accordé à la compagnie Gymnova inc., division Sport-Rep inc., augmentant le contrat initial de 219 273,07 \$, taxes incluses, à 315 031,37 \$, taxes incluses, pour le projet de construction de deux (2) fosses de gymnastique pour le Club Gymnacentre au centre Pierre-Charbonneau;

D'autoriser une dépense supplémentaire totale de 95 758,30 \$, toutes taxes incluses, comprenant l'augmentation du contrat attribué à Gymnova inc., division Sport-Rep inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1156320004

CA15 27 0268

Déterminer la plage horaire d'exploitation autorisée et les modalités pour les occupations périodiques du domaine public.

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De modifier les heures d'exploitation des terrasses, contre-terrasses et du mobilier amovible installés sur le domaine public afin d'autoriser une exploitation de 7 h à 23 h, et ce pour la saison 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1153478002

Période de questions des membres du conseil

Aucune question des membres du conseil.

70.01

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Réal Ménard, déclare la séance levée à 9 h 52.

70.02

Réal MÉNARD
Maire d'arrondissement

Magella Rioux
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2015.